



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Communiqué de presse

Amiens, le *jeudi 9 mars 2017*

Remise académique du prix « Non au harcèlement » Amiens, 9 mars 2017

Valérie Cabuil, rectrice de l'académie d'Amiens, chancelière des universités, a présidé, en présence de Stéphane Amici, président de la MAE de l'Oise, la cérémonie de remise du prix « Non au harcèlement », qui s'est tenue à Canopé Amiens jeudi 9 mars 2017. Cette cérémonie s'inscrivait dans le cadre de la campagne nationale de lutte contre le harcèlement entre pairs au sein des établissements scolaires conduite par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche. Ce prix est organisé par la Mission ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire.

Le harcèlement en milieu scolaire : un phénomène polymorphe et éminemment destructeur

La lutte contre ce phénomène est une priorité car il va à l'encontre des valeurs défendues par l'école : le respect de chacun, l'apprentissage de la citoyenneté. Pour dire "Non au harcèlement" : une journée nationale de mobilisation a été créée le 5 novembre.

Le harcèlement constitue un phénomène d'une grande ampleur et d'une grande diversité. Les enquêtes conduites par le ministère de l'Education nationale montrent que plusieurs centaines de milliers d'enfants et de jeunes sont concernés. Ce phénomène prend des formes diverses : insultes, coups, ostracisme de la part des autres élèves, par exemple. Il revêt aussi des formes nouvelles du fait de l'usage des réseaux sociaux et d'internet. Les effets du harcèlement sur les élèves sont profondément destructeurs. Il les touche au plus profond d'eux même et peut aller jusqu'à ruiner l'estime de soi chez ceux qui en sont victimes. Il constitue un facteur important de décrochage scolaire.

Le prix « non au harcèlement »

Ce prix figure parmi les mesures mises en place par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour lutter contre le harcèlement et est organisé avec le soutien de la MAE. Il permet de donner la parole aux jeunes, de 8 à 18 ans, des écoles, collèges et lycées pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement et/ou cyberharcèlement, à travers **la création d'une affiche ou d'une vidéo qui servira de support pour le projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.**

Ses objectifs sont de sensibiliser enfants et adultes au harcèlement à l'école, de donner la parole aux enfants et aux jeunes en les rendant acteurs de la prévention et d'inciter à la mise en place de plans de prévention pérennes dans les écoles, établissements et structures concernées.

Les résultats des nominés par catégorie et classe d'âge, annoncés pour l'académie d'Amiens au cours de cette cérémonie **participeront à la sélection faite par un jury national et la remise des prix, par le Ministère de l'Education nationale, aura lieu au début du mois de mai.** Deux projets consacrés au harcèlement sexiste et sexuel seront primés cette année encore en partenariat avec le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Il convient de se féliciter des résultats obtenus cette année dans l'académie, où le prix a rencontré un vif intérêt parmi les élèves et où de nombreux témoignages et de nombreuses propositions d'action ont été recueillis. **Pas moins de 64 établissements ont participé au prix avec un total de 37 affiches et 34 vidéos proposées toutes catégories confondues.**

Les lauréats et leurs encadrants pour l'académie d'Amiens

Dans la catégorie AFFICHES

pour les collèges classes de 4^e/3^e : **le collège Louise Michel de Villeneuve Saint-Germain ((02)**

pour les collèges classes de 6^e/5^e : **le collège de la Baie de Somme de Saint Valery-sur-Somme (80)**

pour les écoles: **Ecole primaire de Cuts ((60)**

Dans la catégorie VIDEO

pour les lycées : **le lycée professionnel Arthur Rimbaud de Ribécourt-Dreslincourt (60)**

pour les collèges classes de 4^e/3^e : **le collège Charles de Gaulle de Montcornet (02)**

pour les collèges classes de 6^e/5^e : **l'EREA de Crèvecœur-le-Grand (60)**

pour les écoles : **Ecole de Moreuil, classe ULIS (80)**

Harcèlement sexiste et sexuel classe de 4^e/3^e : le collège de la Baie de Somme de Saint Valery-sur-Somme (80)

Hors catégories

Le prix « Coup de cœur » académique, a été décerné au collège François 1er de Villers-Cotterêts (02) classes de 4^e/3^e pour sa vidéo.

Monsieur Stéphane AMICI, Président de la MAE Oise, leur a remis un chèque de 1000 euros.

L'Unité thérapeutique Seguin de Clermont de l'Oise (60) pour son affiche.

<http://www.nonauharcelement.education.gouv.fr> - service d'appel gratuit : 3020